

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 47 (1985)
Heft: 2

Rubrik: La sécurité dans les constructions agricoles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La sécurité dans les constructions agricoles

En cette période de profonde évolution de la technique tendant à rationaliser et à faciliter tous les travaux, la prévention des accidents est devenue, au même titre que les autres branches de l'économie, un devoir d'urgence à ne pas négliger.

Prévenir vaut mieux que guérir!

Comme le veut un fatalisme encore fort répandu, les accidents ne sont pas simplement dus à des coups du hasard; il existe des preuves selon lesquelles l'adoption de dispositifs de sécurité et de protection des bâtiments et des machines contribue à éliminer purement et simplement de nombreuses sources d'accidents ou du moins à les réduire sensiblement.

Bases légales

En corrélation avec l'assurance des employés agricoles contre les accidents professionnels, la Loi sur l'agriculture a également prévu l'obligation de prévenir les accidents.

Il existe ainsi une **ordonnance sur les mesures de prévention des accidents à prendre en cas de construction ou de transformation de bâtiments ruraux du 12 mai 1971**, concernant des mesures générales applicables aux planchers surélevés, aux silos fixes, à l'abat-foin et aux ouvertures avec accès d'escaliers, etc., ainsi qu'une **Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques du 13 mars 1976**, applicable à toutes les installations, machines, engins-outils, appareils agricoles et équipement de protection,

qu'ils soient utilisés à titre professionnel ou non.

Mais il ne s'agit pas simplement d'observer les prescriptions légales en vigueur; le plus important est que l'exploitant se rende compte de sa responsabilité et agisse en conséquence.

Les causes d'accidents

Environ 30% des accidents qui se produisent dans l'agriculture sont en relation directe ou indirecte avec les installations et travaux de ferme.

Il s'agit de travaux effectués dans ou hors des bâtiments d'exploitation avec des machines et installations fixes ou mobiles. C'est surtout au cours de l'hiver, c'est-à-dire durant la période où les animaux sont alimentés avec des fourrages secs, que l'on enregistre le plus d'accidents.

Il faut en premier lieu de la bonne volonté et le désir de faire tout ce que l'on peut pour prévenir les accidents et ne pas s'habituer à côtoyer le danger tous les jours. Quelques planches, lattes et clous suffisent souvent à éviter des douleurs physiques et morales, ainsi que d'importants dégâts matériels. **N'oublions pas que les deux tiers des accidents dans l'exploitation même sont dus à des chutes.**

L'ordre dans l'exploitation

Ordre, propreté et passages de service dégagés sont les conditions d'une prévention efficace des accidents. Ordre et sécurité à la ferme par l'aménagement d'installations rationnelles restent des principes fondamentaux, les signes caractéristiques d'une exploitation bien organisée, apportant également une satisfaction dans le travail.

● Escaliers et échelles

Pour les bâtiments neufs ou en transformation, installer des escaliers fixes.

● Accès aux granges superposées

A l'extérieur, garde-corps efficace (balustrade). A l'intérieur, chaînes ou lattes amovibles.

● Plancher sur l'étable

Accès fixe sous forme d'escaliers avec garde-corps, échelle fixe avec montant prolongé, échelle d'appui avec crochets d'assujettissement ou glissière.

● Étable et environnement

Isolation d'installations de traite et boilers, contre les courants de défaut. Aménagement de niches murales pour la pose d'armoires pour médicaments et ustensiles d'étable et d'une planche pour fixer le manche des outils, balais, etc.

● Fosses à purin

Couvercle en métal renforcé diagonalement, muni d'un clapet d'environ vingt centimètres de

diamètre permettant l'introduction du tuyau d'aspiration d'une citerne à pression. Aménagement d'ouvertures à **chaque extrémité** de la fosse contenant le purin, permettant ainsi un dégazage par ventilation, plus une ouverture permettant les réparations au brasseur.

● Brasseur

Mécanisme d'entraînement du brasseur fixé à la paroi du rural, pignons et arbre de transmission en canal souterrain (permet ainsi une circulation plus libre).

● Pompe à purin

Courroies d'entraînement contre la paroi du rural, entourage de la pompe à pistons par un grillage.

● Liaison établie – fosse à purin

La fosse à purin doit être séparée de l'étable par une clapet ou tuyau plongeur coupe-vent (à quarante centimètres du fond de la fosse).

● Silos à fourrages

Echelle fixe, garde-corps solidement fixé sur le toit du silo composé de trois balustrades, un dévaloir pour les silos de plus de cinq mètres de haut. Dévaloir avec espace libre d'au moins dix centimètres du côté du vent dominant entre la paroi du silo et le revêtement du dévaloir ou l'aménagement de l'échelle sur le flanc extérieur du dévaloir.

● Pièces mobiles des machines fixes

Roues dentées, pignons, cardans, chaînes ou autres, doivent

être encastrées ou munies d'une protection afin de ne pas mettre en danger la personne de service.

● Remises et hangars à machines

Bon éclairage, disposition des locaux permettant de ranger les machines de front.

Conclusions

La plupart des sources de danger pourraient être supprimées si des mesures de sécurité adéquates étaient appliquées dans les bâtiments d'exploitation agricoles déjà lors de l'établissement des plans de construction.

Il faut prendre conscience que dans l'agriculture également, il existe une nouvelle discipline que l'on nomme sécurité.

P. Marti, SPAA, Grange-Verney

Les barres et échelles en aluminium sont mortelles!

Il y a deux ans que dans un laps de temps de quelques jours seulement deux accidents mortels ont eu lieu en secouant des poires, resp. des noix à l'aide d'une barre en alu. Les deux victimes heurtèrent une ligne à haute tension qui passait non loin de l'arbre. Les deux personnes furent tuées instantanément par le courant électrique coulant le long de la barre en alu.

En acquérant des barres ou des échelles en alu, il faut absolument veiller à ce que des pièces isolantes y soient apposées.

Ceci est tout aussi vrai pour tout autre appareil en matériau conducteur.

A titre de précaution, il faudrait s'abstenir d'utiliser des barres (la plupart sont télescopiques) et des échelles en alu dans la proximité de lignes électriques.

Bien qu'il soit préférable de couper les arbres ou secouer les derniers fruits depuis le sol plutôt que de tomber du haut de l'échelle, il n'est pas recommandable de mettre en œuvre des appareils conducteurs dans la proximité de lignes électriques. Il

vaut alors bien mieux laisser les derniers fruits sur l'arbre que de risquer un accident.

Le Service de prévention des accidents en agriculture (SPAA) conseille vivement:

Pour la cueillette des fruits et la taille des arbres en proximité de lignes à haute tension, n'utiliser que des échelles et des barres en bois sec. Au besoin, se servir d'échelles en matière synthétiques ou en semi-bois, semi-alu. Service de prévention des accidents en agriculture (SPAA).

(trad. cs)